



Résumé du rapport d'activité 2021 de la CSN

26 avril 2022

Durant l'année 2021, la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) s'est penchée sur diverses questions concernant la culture de la sécurité dans les centrales nucléaires suisses. Ainsi, un groupe de travail de la CSN a présenté un document de réflexion comportant des questions de fond sur les facteurs humains et organisationnels (*Human and Organisational Factors, HOF*). Ce document doit servir de fondement aux échanges avec les exploitants de centrales nucléaires sur cette thématique. En outre, la Commission s'est intéressée aux événements soumis à l'obligation de déclarer, notamment l'événement lié à l'absence d'amortisseurs de vibrations constatée en 2020 sur certains moteurs diesel de secours de la centrale nucléaire de Beznau. De même, elle s'est informée de l'avancement de la procédure de désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg. Dans le cadre de l'évaluation des rapports annuels concernant la sécurité des centrales nucléaires suisses, la CSN s'est concentrée en priorité sur les thèmes de l'exploitation, du facteur humain et de l'organisation ainsi que de la surveillance du vieillissement des équipements.

En matière de gestion des déchets radioactifs, des questions d'actualité quant à la mise en œuvre de projets de stockage en couches géologiques profondes ont constitué l'un des points forts de l'année sous revue. La CSN a notamment examiné, d'une part, les résultats d'un projet de recherche sur la conception et l'inventaire du dépôt pilote et, d'autre part, l'importance de l'activité microbienne dans l'argile à Opalinus. En outre, la Commission a effectué des tâches en lien avec les études géologiques de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) dans le cadre de la 3^e étape du plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes» (PSDP). Elle a par ailleurs poursuivi l'évaluation des rapports de référence de la Nagra en mettant l'accent sur les rapports présentant les données relatives aux forages profonds.

La CSN a commenté les projets de trois directives de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et de la nouvelle directive ENSI-G23 relative aux exigences pour la conception d'installations nucléaires autres que les centrales nucléaires.

Par ailleurs, la CSN a remis au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) son avis sur le rapport d'activité et de gestion 2020 du conseil de l'IFSN. Sur la base des documents présentés, la CSN a jugé que le conseil de l'IFSN s'était acquitté de ses tâches conformément à la législation. Concernant l'étendue de l'évaluation de la CSN, la CSN a recommandé d'adopter le rapport et d'en donner décharge au conseil de l'IFSN.

La Commission s'est réunie lors de dix séances plénières. Des délégations de la CSN ont en outre participé à de nombreuses rencontres de divers organes pour clarifier des questions factuelles ou coordonner des activités. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, les séances et les rencontres se sont déroulées en partie par visioconférence.

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est une commission extraparlamentaire de la Confédération. Conformément à son mandat légal, elle conseille en toute indépendance le Conseil fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) pour toutes les questions relatives à la sécurité des installations nucléaires.